

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 02 Février 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente

*membres en fonction : 7*

*membres présents : 7*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

---

#### **POINT n°1 : Promesse de bail commercial et achat d'un terrain zone industrielle de Boulay.**

Monsieur le Président indique que l'avancement de l'opération de construction d'un bâtiment sur la zone industrielle justifie et les négociations qui ont eu lieu entre les représentants de la société MECAPM de Mondelange et la Communauté de Communes nécessite désormais et avant le début des travaux qu'une promesse de bail commercial soit signée avec ladite société, le conseil communautaire s'étant prononcé sur le principe dès le 5 octobre 2011. Il convient également d'acquérir le terrain cadastré section 18 parcelles 201 et 203 d'une superficie totale de 10447 m<sup>2</sup> et appartenant à la société DECOR HABITAT.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 octobre 2011 (point n°4),

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de charger Maître Dauphin, notaire à Boulay d'établir l'acte de vente entre la Société DECOR HABITAT et la Communauté de Communes du Pays Boulageois et de donner tous pouvoirs à Monsieur André BOUCHER, son président pour signer ledit acte de vente concernant les parcelles cadastrés section 18 n°201 et 203 – ban de Boulay et ce au prix de 9,50 € HT par m<sup>2</sup>,
- 2) de charger Maître Dauphin, notaire à Boulay d'établir la promesse de bail commercial et de donner tous pouvoirs à Monsieur André BOUCHER, son président pour signer ladite promesse entre la Société MECAPM de Mondelange et la Communauté de Communes du Pays Boulageois conformément au projet présenté au Bureau,  
d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

---

#### **POINT n°2 : Avenant n°1 – Marché de maîtrise d'oeuvre – Construction d'un bâtiment relais sur la zone industrielle de Boulay**

Monsieur le Président indique que la société UCBL, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, s'est scindée en deux entités distinctes. UCBL se concentre dorénavant sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ses missions de maîtrise d'œuvre et d'OPC sont maintenant assurées par la société PP Constructeur et Maîtrise d'œuvre.

*Cette dernière remplace donc UCBL, dans tous ses droits et obligations, en tant que membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet cité ci-dessus.*

*Le présent avenant ne modifie en rien les autres dispositions du marché.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre telle qu'elle a été présentée
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

---

***POINT n°3 : Avenants au marché de travaux – Lots 5, 7, 9, 16 et 17 – Construction d'une maison de la Petite Enfance à Boulay et d'une microcrèche à Piblangue***

*Monsieur le Président indique que la mise en œuvre de ces projets a nécessité des modifications par rapport aux travaux prévus à l'origine. Ces modifications concernent 5 des 17 lots. Le détail de ces modifications est précisé sur chaque avenant et présenté ce jour aux membres du bureau.*

*Vu les procès-verbaux et avenants correspondants,  
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter l'ensemble des avenants proposés :
  - Lot 5 – Menuiseries Intérieures Bois : les 4 avenants présentés font évoluer le montant du marché de 137 628,71 € HT (montant initial) à 147 006,42 € HT (montant du marché après prise en compte de l'avenant n°4), soit une plus-value de 6,8 %
  - Lot 7 – Menuiseries Extérieures Bois : les 2 avenants présentés font évoluer le montant du marché de 205 518,95 € HT à 174 963,65 € HT, soit une moins-value de 14,8 %
  - Lot 9 – Isolation Extérieure : les 2 avenants présentés font évoluer le montant du marché de 128 000 € HT à 137 360 € HT, soit une plus-value de 7,3 %
  - Lot 16 – Electricité : l'avenant présenté fait évoluer le montant du marché de 171 136,85 € HT à € HT, soit une plus-value de 7,15 %
  - Lot 17 – Cuisines : les 2 avenants présentés font évoluer le montant du marché de 25 739 € HT à 27 494 € HT, soit une plus-value de 6,81 %
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

---

***POINT n°4 : Salon du Livre Boulay Bouq'In 2012 – Mission de prospection des auteurs***

*Monsieur le Président indique que la préparation de Boulay Bouq'In se poursuit. Dans le cadre de l'amélioration du salon, la CCPB cherche à attirer des auteurs de renom. Cependant, le monde du livre est un petit monde où le contact avec les grands auteurs n'est pas facile. Y avoir des réseaux est indispensable. Dans cette optique, un contact a été pris avec Mme Chantal DELATOUANNE, ancienne responsable de l'Été du Livre à Metz pendant 11 ans. Via sa société de relations publiques, elle propose de faire jouer ses nombreuses connaissances dans les maisons d'édition nationales pour mener une mission de prospections en vue de faire venir à Boulay entre 10 et 15 auteurs de renom et de trouver un parrain à la manifestation.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De confier une mission de prospection et de conseil à la société CDLT pour un montant de 1500 € TTC plus un forfait de défraiement de 1000 € TTC.

2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes, et notamment la convention précisant les conditions de mise en œuvre de la mission.

---

**POINT n°5 : Bibliothèque – Création de la section Pierre Loti – Remboursement d'un indu de TVA**

Monsieur le Président indique que, lors de la création de la section Pierre LOTI, un certain nombre d'ouvrages a été acheté en Turquie. Lors de l'importation de ces livres, la société GONDRAND a appliqué un taux de TVA à 19,6 % alors que ce taux aurait dû être de 5,5 %. Par conséquent, le montant de la facture était trop élevé.

Avec l'association des travailleurs franco-turcs de Boulay, qui a acheté ses livres pour la CCPB conformément à la convention signée le 01 février 2011, nous avons déposé un recours gracieux auprès du bureau des douanes du Blanc Mesnil. Cette démarche a abouti. L'entreprise GONDRAND a donc adressé un chèque de remboursement à l'association des travailleurs franco-turcs de Boulay pour un montant de 2028 €. Cette somme résulte de la différence entre un taux de TVA à 19,6 % et un taux de TVA à 5,5 % sur un montant global de 13 902,40 € HT : 2820 € - 792 € = 2028 €.

Il y a lieu aujourd'hui d'accepter que l'association nous reverse ce montant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter le remboursement du trop versé de TVA pour un montant de 2028 €.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

---

**POINT n°6 : Informatisation de la bibliothèque de Narbéfontaine – Demande de Subvention**

Monsieur le Président indique que la commune de Narbéfontaine a créé sa bibliothèque au deuxième semestre 2011. Cette bibliothèque souhaite intégrer le réseau intercommunal créé l'an dernier pour mettre à disposition de ses lecteurs le fonds documentaire de la bibliothèque Charles de Villers.

Cela nécessite l'informatisation de la bibliothèque. Ses frais sont pris en charge par la CCPB, comme cela a été le cas pour les autres bibliothèques du réseau : Condé-Northen, Téterchen et Momerstroff.

Ce projet peut être subventionné par le Conseil Général de la Moselle à hauteur de 50 % du montant des dépenses subventionnables.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'acquérir le matériel informatique nécessaire à l'intégration de la bibliothèque de Narbéfontaine au réseau intercommunal (coût du projet : 1784,54 € HT)
- 2) De solliciter une subvention d'un montant de 50 % du montant HT du projet auprès du Conseil Général de la Moselle, soit 892,27 €, au titre de la politique "Equipement, Informatique et Multimédia des bibliothèques"
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

---

**POINT n°7 : Construction d'un court couvert de tennis à Boulay – Cession de la moquette du court existant**

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du chantier du court de tennis, le revêtement de sol du court existant va être remplacé pour qu'il soit identique à celui du nouveau court. La ville de Phalsbourg a

*manifesté son intérêt pour acheter le revêtement de sol qui va être déposé lors de cette opération. Après discussion entre les parties, un prix de 2000 € est proposé pour la vente de cette moquette.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter la cession du revêtement de sol sportif du court existant à la commune de Phalsbourg pour la somme de 2000 €.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes, et notamment la convention de cession précisant les conditions de cette transaction.

---

**POINT n°8 : Attribution du marché – Etude de Sol – Construction d'un boudrome**

*Monsieur le Président indique que suite au recrutement du maître d'œuvre pour ce projet, une consultation pour la réalisation de l'étude de sol a été lancée.*

*3 cabinets aguerris ont été consultés. GEOTEC a formulé l'offre la plus intéressante devant Compétence Géotechnique et FONDASOL.*

*Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,  
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché à GEOTEC pour la somme de 1800 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

---

**POINT n°9 : Lancement d'une étude de diagnostic agricole.**

*Monsieur le Président indique que la chambre propose une étude à mener sur l'ensemble de la CCPB concernant les enjeux en matière agricole. L'intérêt est de constituer pour les élus qui ont en charge la préparation des documents d'urbanisme une aide à la décision et un recensement de toutes les problématiques liées à ce domaine. Cette étude aidera les communes à constituer leur demande à la commission de consommation des espaces agricoles désormais compétente lors des modifications de documents d'urbanisme. L'objectif de l'étude est triple : caractériser les exploitations agricoles présentes sur le territoire, mettre en valeur leur stratégie de développement pour l'avenir, identifier les zones de conflit possibles entre agriculture et développement urbain. La proposition financière de la Chambre d'Agriculture de la Moselle pour cette étude est de 14.800 € HT.*

*Après en avoir délibéré,*

*Les membres du Bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de lancer l'étude sur la base du cahier des charges proposé par la Chambre d'Agriculture de la Moselle pour un montant de 14.800 € HT,
- 2) d'autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**Département de la Moselle - Arrondissement de Boulay - Communauté de Communes du Pays Boulageois**  
Registre des délibérations du Bureau Communautaire  
**Séance du 02 février 2012**

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,